

La sanction dans les établissements scolaires – Un enjeu éducatif

Ces extraits sont tirés d'un article intitulé : « La sanction dans les établissements scolaires, un enjeu éducatif ». Lis-les attentivement et réponds aux questions qui suivront.

La question des fins

- 5 À la lumière de ce que nous venons de préciser, on peut avancer qu'une sanction poursuit dans un espace scolaire, une triple fin : une fin éthique, une fin politique et une fin psychologique.

Une fin éthique : aider un sujet responsable à advenir

- 10 La sanction est un moyen de promouvoir une attitude responsable en imputant à un sujet les conséquences de ses actes. Philippe Mérieu a clairement expliqué les faits positifs de cette imputation. [...] « Le fait de lui attribuer la responsabilité de ses actes le mettra, en quelque sorte, en situation de s'interroger progressivement sur ceux-ci et d'en être, de plus en plus, le véritable auteur ». [...] **La première grande visée d'une sanction éducative est la responsabilisation.**

Une fin politique : réhabiliter l'instance de la loi garante du vivre ensemble

- 15 **Il n'y a pas de « vivre avec (autrui) qui ne soit articulé à un « vivre devant » (la loi).** Cette expérience est consubstantielle¹ à l'expérience scolaire. La sanction vise donc à rappeler la primauté de la loi et non la prééminence² des adultes. [...]

Une fin psychologique : ouvrir de nouveaux commencements

- 20 La sanction n'est pas une contre-violence censée annuler une violence première. [...] **Elle est là pour [...] ouvrir de nouveaux commencements la sanction éducative ne regarde pas derrière elle mais devant, elle scrute l'avenir. On ne punit pas pour effacer une faute mais pour ne plus avoir à punir.** [...].

Il est dorénavant possible d'énoncer quelques grands principes qui dessinent la figure d'une véritable sanction éducative. Je retiens quatre principes, quatre caractéristiques.

Les caractéristiques de la sanction éducative

- 25 La sanction éducative s'adresse à un sujet

- Cela signifie déjà qu'elle s'adresse à un individu et non à un groupe. La sanction éducative est individuelle et non collective.** [...] Aujourd'hui on invoque plus volontiers le droit pour discréditer la sanction collective en affirmant que **nul ne peut être inquieté pour un acte qu'il n'a pas commis ou dont il n'est pas complice.** [...] **Sanction orientée vers un individu, mieux, sanction qui s'adresse à un sujet.** Cela renvoie à deux exigences : une exigence négative et une exigence positive.

¹ Consubstantielle ± inséparable.

² Primauté ± supériorité.

L'exigence négative consiste à renoncer au spectaculaire, à toutes formes punitives qu'ils veulent édifier ou prévenir une éventuelle instabilité. [...]

35 La seconde exigence est positive : la sanction appelle la parole. [...] Toute sanction appliquée doit être une sanction expliquée. Revenir sur la transgression et ses conséquences, demander, écouter mais aussi expliquer ce que l'on refuse, car sanctionner sans s'assurer que la sanction soit comprise (ou puisse être tôt ou tard comprise), c'est tout simplement sévir. « **Toute sanction punitive qui n'est pas comprise est cruelle** », remarquait Maria Edgeworth, « puisqu'elle fait du mal sans qu'en résulte le bien ». [...]

40 **Finalement, une sanction est une réponse aux deux sens du terme, c'est-à-dire une réaction et une explication.**

La sanction éducative porte sur ses actes

[...] On punit des actes, des « faire-contre ». **On ne punit pas l'intégrité d'une personne mais un acte particulier** qui a été commis dans une situation particulière. On sanctionne un coupable pour son acte et non la personne par le biais d'une infraction. **La sanction n'est donc nullement incompatible avec la dignité éducative puisqu'elle ne sanctionne que l'indignité d'un comportement.** [...]

La sanction éducative est privation de l'exercice d'un droit

50 **Cette proposition n'a de sens que si l'espace éducatif décline de manière lisible les droits et les devoirs de chacun.** [...] Privation d'usage, interdiction d'activité, mise à l'écart temporaire ... » Là existent des sanctions, écrivent Oury et Vasquez. [...] **Il convient donc d'en finir avec les pratiques humiliantes. On ne cultive pas la responsabilité en humiliant** [...].

55 **Enfin en référant la sanction à la privation d'un droit**, dans un espace légalement marqué, **on évite d'accréditer l'idée que la force prime sur le droit.** [...]. Montrer clairement que la sanction s'origine dans la violation d'un droit positif et ne saurait être pure réaffirmation des forces en présence. La définition de la sanction comme « l'action par laquelle l'enseignant cherche à exercer des représailles contre l'élève déviant et à lui montrer qui commande » ne saurait être recevable. [...] « Parce qu'elle est subie, la peine a quelque chose d'incompréhensible, voire de révoltant » écrit Olivier Reboul. Aussi est-il bon
60 d'accompagner la sanction d'une mesure de réparation.

La sanction éducative comporte une procédure réparatoire

65 Les procédures réparatoires nous intéressent car celui qui manifeste le désir de réparer est en position de responsabilité par rapport à ses actes. [...] Aussi avoir recours à une procédure réparatoire c'est au-delà du face à face punisseur-puni introduire une tierce personne qui est la victime. [...] Autrui est le destinataire, il est aussi le médiateur, le détour qu'emprunte le fautif pour se reconstruire. La dialectique réparer / se réparer est bien réelle car l'objet réparé ne revient jamais à l'état antérieur ; il est autre, il est créé à nouveau. [...] Il

70 existe, on le devine, des dommages qui ne sont matériellement pas réparables, tout le génie de l'éducateur consiste alors à trouver et à mettre en place des équivalents symboliques opératoires [...].

« Quis custodiet ipsos custodes »

[...] La question de la sanction est toujours l'occasion de disserter sur la moralité du maître. Elle nous enseigne notamment que la punition n'est pas seulement affaire de règles et de techniques mais qu'elle est aussi affaires de vertus.

75 Je voudrais aborder ce thème qui engage l'attitude et la responsabilité du punisseur en m'appuyant sur un passage d'un beau livre de Rudyard Kipling, *talky et compagnie*.

80 Nous sommes dans un collège anglais à la fin du XIX^{ème} siècle et l'auteur nous invite à suivre les pérégrinations de trois collégiens (Stalky, M'Turk et Beetle). Nos trois héros ont réussi à entrer dans les bonnes grâces d'un certain Dabney, colonel en retraite et propriétaire d'un vaste domaine qui jouxte le collège, c'est-à-dire qu'ils qu'ont obtenu de lui l'autorisation d'aller et venir dans sa propriété. Ils en ont profité pour se construire une cabane et ils y viennent régulièrement lire, discuter et fumer et cela en toute impunité. En toute impunité car ils ont aussi la permission de sortir du collège en tant que membre de la société d'histoire naturelle. Bien vite, les enseignants et les surveillants du collège vont suspecter les trois
85 larrons de ne guère s'intéresser aux activités de la société d'histoire naturelle et de profiter de leurs privilèges pour se livrer à des petits plaisirs coupables. Un jour, nos professeurs décident de les suivre pour en avoir le cœur net se permettent d'entrer illégalement dans la propriété du colonel Dabney. Les choses se passent plutôt mal pour eux puisqu'ils se retrouvent devant le vieux colonel, tenus de justifier leur présence illégale sur ses terres.

90 Lisons Kipling, c'est tout à fait intéressant. Précisons que Prout est l'un des maîtres interpellés.

- « Je suis *in loco parentis*, la voix basse de Prout se mêla à la discussion. On l'entendait souffler.

- Quoi ? L'accent du colonel devenait de plus en plus irlandais.

95 - Je suis responsable des enfants qui me sont confiés.

- Vous en êtes responsables, hein ? Dans ce cas je ne puis vous dire qu'une chose : vous leur donnez un bien mauvais exemple, un exemple fichtrement mauvais si j'ose m'exprimer ainsi. Je n'ai pas vos élèves. Je n'ai pas vu vos élèves et je vous dis que s'il y en avait un de vos élèves sur chacun de ces arbres vous n'auriez tout de même pas
100 l'ombre d'un droit à mettre les pieds ici après avoir traversé le ravin en effrayant le gibier. Inutile de nier : vous l'avez effrayé. Vous auriez dû venir me trouver au château, comme des chrétiens au lieu de venir chasser vos sacrés gamins sur mes terres. Vous êtes *in loco parentis*, hein ? Eh bien ! Moi je n'ai pas oublié mon latin non plus ; dites-moi *Quis custodiet ipsos custodes ?* Quand le maître erre comment blâmer l'enfant ? »

105 « *Quis custodiet ipsos custodes ?* », mot à mot qui « gardera les gardes eux-mêmes », qui est garant de ceux qui se portent garants ? Qui est garant de ceux qui éduquent et qui sanctionnent ? Ce qui est ici en jeu c'est le double problème de la légalité et de la légitimité de la sanction, c'est la manière dont elle sera appréhendée, perçue et finalement vécue.

110 **On le voit, penser le sens et la forme de la sanction scolaire c'est non seulement interroger la valeur du cadre éducatif mais c'est aussi préciser les responsabilités morales et juridiques des éducateurs.**

Erick PRAIRAT

Maître de Conférences à l'IUFM de Lorraine

Attention : en français les phrases commencent par une majuscule et finissent par un point. Elles se composent d'un sujet, d'un verbe et d'un complément. Fais-en sorte que tes réponses soient écrites en français.

- 1) Quels sont les objectifs d'une sanction d'après Erick Prairat ?
- 2) À qui s'adresse la sanction/la punition ?
- 3) Que signifie le symbole [...] qui apparaît à plusieurs reprises ? Pourquoi est-il indispensable ?
- 4) Explique la citation suivante : « La sanction vise donc à rappeler la primauté de la loi et non la prééminence des adultes » (l. 14-15).
- 5) L'auteur écrit qu'une sanction « ne regarde pas derrière elle mais devant, elle scrute l'avenir ». Que doit cependant respecter la sanction pour qu'elle puisse permettre de « ne plus avoir à punir » ? (10 lignes).
- 6) Penses-tu que la personne qui t'a mise en retenue souhaitait s'en prendre personnellement à toi ?
- 7) Explique le passage de la ligne 41 à 46 et indique si la réponse que tu as donnée à la question précédente te satisfait toujours.
- 8) Répond par vrai ou faux en justifiant ta réponse :
 - a. « On punit pour effacer une faute ».
 - b. « On sanctionner pour dissuader, donner l'exemple ».
 - c. « La sanction doit s'adresser à un individu, non à un groupe ».
 - d. « Une sanction doit être spectaculaire ».
 - e. « Toute sanction appliquée doit être une sanction expliquée ».
 - f. « L'adulte sanctionne l'adolescent pour lui montrer qui commande ».
 - g. « Il est bon de permettre au jeune de réparer sa faute ».
 - h. « Une sanction n'est pas éducative si elle n'est pas comprise ».
 - i. « Une sanction éducative est frustrante mais n'est pas humiliante ».
- 9) Quelle faute est reprochée aux maîtres (l. 76 à 105) ?
- 10) De quoi doit faire preuve l'éducateur ?
- 11) Pourquoi es-tu en retenue ? Explique ce que tu as compris de la punition qui t'a été donnée et du dialogue entretenu avec l'adulte de l'équipe pédagogique qui t'a puni.